



Proposition de démission avant arrêt maladie

Par **Sireakrul**, le **03/11/2013** à **01:07**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car j'ai un problème.

En effet, je travaille actuellement dans une enseigne en tant que vendeur depuis 3 mois. Je suis le meilleur vendeur de la boutique et cette semaine, j'ai appris que je devais subir une opération chirurgical de toute urgence qui allait m'arrêter 3 semaines minimum. J'en parle à ma DR 2 jours après et aujourd'hui, elle me convoque et me dis que la période des fêtes approche et qu'elle a vraiment besoin de moi. Suite à ça, elle me demande si je peux décaler l'opération, ce à quoi je lui répond qu'il était impossible car c'était urgent. Et là, elle me dit qu'elle n'a pas besoin de moi et me dit de démissionner avant mon opération et qu'elle me promet de me reprendre apres mon arrêt maladie. Je lui dis que non, je n'ai pas l'intention de démissionner et donc de perdre mon ancienneté et de là, on commence un peu à élever le ton. Est-ce légal de proposer une démission juste avant un arrêt maladie pour opération chirurgical?

De plus, je dois faire du 45h par semaine alors que mon contrat est un CDI 38h, et ces heures supplémentaires ne sont pas rattrapables ni payées... Je trouve ça hallucinant. J'ai essayé de lui en parler, elle m'a répondu "1h dans ta vie ca va pas te tuer"...

Que faire? Est-ce légal?

Merci !

Par **janus2fr**, le **03/11/2013** à **10:43**

Bonjour,

La démission est le mode de rupture du contrat de travail unilatérale pour le salarié. En clair, vous seul, salarié, pouvez décider de démissionner de votre poste. L'employeur n'a pas la possibilité d'exiger votre démission.

Le seul mode de rupture du contrat de travail unilatéral de l'employeur est le licenciement.